

Annexe n° 1

	<p>Direction générale de l'environnement (DGE)</p> <p>Biodiversité et paysage Inspection cantonale des forêts</p> <p>Ch. du Marquisat 1 1025 St-Sulpice</p>	<p>Dégâts du cerf dans les peuplements réguliers d'épicéas</p> <p>Formulaire de déclaration de dégâts (à remplir par le propriétaire)</p>
<p>1. Personne lésée</p> <p>Nom / Prénom du propriétaire :</p> <p>Adresse :</p> <p>NPA : Localité :</p> <p>Tél. : Courriel :</p> <p>Banque : à</p> <p>N° compte : IBAN :</p>		
<p>2. Localisation</p> <p>N° de parcelle : Commune :</p>		
<p>3. Déclaration</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} déclaration¹ <input type="checkbox"/> 2^{ème} déclaration (date de la 1^{ère} déclaration :)</p> <p>Par l'envoi de ce formulaire à DGE-BIODIV, le propriétaire atteste avoir constaté des dégâts dans les parcelles susmentionnées répondant, selon son estimation, aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• essence touchée : épicéas (<i>Picea abies</i>)• peuplement régulier (diamètre assez homogène des épicéas répartis selon un espacement régulier)• type de dégâts : frayure (lacération causée par les bois) ou écorçage (lacération causée par les dents)• responsable des dégâts : cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>) <p>Annexes :</p> <ul style="list-style-type: none">• extrait de carte ~1:25'000 avec indication de l'emplacement du peuplement concerné• photos représentatives des dégâts constatés		
<p>Lieu et date de la déclaration :</p> <p>Signature du propriétaire :</p>		
<p>Formulaire à envoyer à :</p>	<p>Direction générale de l'environnement (DGE) Division Biodiversité et paysage Chemin du Marquisat 1 1025 St-Sulpice</p>	
<p>LAISSER LIBRE SVP : à remplir par DGE-BIODIV</p> <p>Numéro de référence :</p> <p>Décision :</p> <p>Date et signature :</p>		

¹ Le propriétaire doit mentionner s'il s'agit de la 1^{ère} déclaration d'annonce de dégâts pour les parcelles mentionnées ou si celles-ci ont déjà fait l'objet d'une déclaration antérieure